



UNIVERSITÉ
BOURGOGNE
EUROPE

ARRÊTÉ DE COMPOSITION DES COMMISSIONS DE RECRUTEMENT
UFR des Sciences de la Vie, de la Terre et de l'Environnement
Année universitaire 2024-2025

Le Président de l'Université Bourgogne Europe

VU le code de l'éducation, et notamment les articles L.612-6 et D.612-36-2 ;
VU la loi n° 2016-1828 du 23 décembre 2016 portant adaptation du deuxième cycle de l'enseignement supérieur français au système Licence-Master-Doctorat ;
VU le décret n°2024-1157 du 4 décembre 2024 portant création de l'Université Bourgogne Europe ;
VU la délibération du Conseil d'Administration de l'université de Bourgogne en date du 16 décembre 2024 relatives aux capacités d'accueil, aux attendus et aux modalités de candidatures pour l'entrée en Master 1 à la rentrée 2025 ;

ARRÊTE

Article 1 :

La Commission de recrutement pour l'accès à la **première année du Master 1 Mention Biologie Santé (BS), parcours Management et innovation en biotechnologies (MIB) – rentrée 2025** est ainsi constitué pour l'année universitaire 2024-2025 :

Président/e : VEJUX Anne, Maître de conférences, responsable du M1 MIB,

Membres :

- ANDREOLETTI Pierre, Maître de Conférences, responsable M2 MIB
- CHERKAOUI-MALKI Mustapha, Professeur des Universités,
- FOURCOT Agnès, Responsable Pôle Innovation Santé, PMT
- MANDARD Stéphane, Maître de Conférences, responsable L3 BBM
- MICARD Daniel, Professeur Associé,
- NICOLAS Valérie, Maître de Conférences, responsable département Licence

Article 2 :

Le Directeur de l'UFR des Sciences de la Vie, de la Terre et de l'Environnement et le/la Responsable Administratif/ve sont chargés de l'exécution du présent arrêté qui sera affiché dans l'enceinte de l'UFR des Sciences de la Vie, de la Terre et de l'Environnement et sur le site internet de l'UFR des Sciences de la Vie, de la Terre et de l'Environnement.

Fait à DIJON, le 05 février 2025

Le Directeur de l'UFR des Sciences de la Vie, de la Terre et de l'Environnement,

Bruno FAIVRE.